

Commission extra-municipale de Roquefraiche

Réunion du 17 février 2022

18h00-19h30 – Foyer Rural

Présents (Liste d'émargement en Annexe 1):

COLOMBO Dominique
CORNILLON Jean
DUCHANAUD Véronique
FONTANARAVA Eric
HEITZLER Florence
MARCHAL Jean-Claude
MAURIN Mireille
MESPLES Régine
MORICHAUD Aline
ROUSSET André
ROUSTAN Monique
SAGE Alain
TAÏEB-LUTTON André

Excusé

SEBBAH Didier

Compte-rendu de la séance

André Rousset, Maire de Lauris, ouvre la séance en souhaitant bienvenue aux participants et en excusant l'absence de Didier Sebbah, adjoint aux solidarités et Vice-Président de la Commission. Il fait un point sur la situation actuelle.

La situation sur la propriété future du site n'est toujours pas tranchée. Le projet de renaturation du site, au moins partielle, est évoquée en sous-préfecture. Aucun élément nouveau n'est apparu depuis la dernière réunion de la CEM.

Eric Fontanarava, chargé par Didier Sebbah d'animer la réunion, décrit le contexte souhaité de la réflexion de la CEM.

On peut séparer le site de Roquefraiche en deux zones :

- La partie haute, bâtie et hébergeant actuellement le SSR et l'EHPAD, qui est au cœur des débats sur son occupation.
- La partie basse, la plus importante en superficie, disposant de bâtiments pour certains à l'abandon dont le devenir pourrait être envisagé à plus court terme que celui de la partie haute.

Il est donc demandé à la CEM de réfléchir aux besoins et opportunités concernant la partie basse et d'avancer un peu plus précisément sur les projets déjà étudiés par la CEM et les Groupes de travail qui l'ont précédée :

- Le village Alzheimer.
- Une activité pédagogique autour de l'agriculture.

Mireille Maurin indique que 14 lits du SSR ont été fermés par manque de personnel, mais que le CH n'a pas exclu de les rouvrir.

Régine Mesplès indique que sans connaissance du propriétaire effectif à terme, il est délicat de se lancer dans des études trop précises qui nécessiteraient un travail considérable sans avoir nécessairement de retour. Régine Mesplès indique également qu'il serait opportun, même si cela avait un coût, de disposer pour étude des actes de cession, celui, initial, de la donation de Monsieur Poussel, puis celui transférant la propriété du département à l'ARS et qui est l'objet de la « bataille » juridique entre les deux institutions.

Alain Sage et André Taïeb-Lutton rappellent que les risques liés au site sont importants et qu'il convient de les étudier en détail. Eric Fontanarava rappelle qu'un des groupes de travail avait été dédiés aux risques et qu'un compte-rendu des travaux de ce groupe existait déjà. Il est convenu de réunir à nouveau ce groupe pour étudier plus précisément les risques potentiels du site et les moyens d'y remédier.

Pour ce qui est de l'activité autour de l'agriculture, Jean Cornillon, en charge initialement de ce groupe de travail, fournit aux présents un document synthétique sur les possibilités qui seraient offertes par le site sur cet axe-là. Ce document est annexé à ce compte-rendu (Annexe 2).

Aline Morichaud intervient pour demander où en est le bilan social en cours d'exécution et si ce bilan prendra en compte à la fois le besoin des populations en termes de médecine de proximité et une estimation statistique des pathologies qui pourraient être caractéristiques du territoire. Si André Rousset rappelle que ce bilan social n'a pas vocation à traiter des pathologies, Aline Morichaud explique que ce sont des statistiques qui devraient pouvoir être accessibles via notamment les CPAM et les bases de données issues des consommations pharmaceutiques.

André Rousset annonce que le 26 mars, une équipe de France 3 sera présente sur la commune et qu'il y parlera du problème de la désertification médicale, critique dans de Sud-Luberon, mais présent partout en France en territoire rural ou semi-rural, ainsi que du problème de la fermeture de Roquefraiche, rappelant au passage que la désertification médicale et la fermeture des centres hospitaliers de proximité laissent des territoires, tel que le nôtre, dans un grand dénuement d'environnement médical.

Pour ce qui est des projets, Monique Roustan explique qu'il y a sûrement des projets à conduire concernant l'hébergement des personnes âgées, sous la forme de maison de retraite, pourquoi pas participatives, de résidences-autonomie ou autre. Elle rappelle que les scandales récents qui ont fait l'actualité sur la maltraitance des personnes âgées dans des EHPAD de grands groupes laissent à penser que les pouvoirs publics se saisiront sans nul doute de ce problème, laissé pendant des années très majoritairement au privé lucratif. Dans ce cadre, il n'est pas inutile de penser à un avenir d'une partie du centre de Roquefraîche pour les personnes âgées.

Véronique Duchanaud affirme être intéressée par le groupe de travail autour de l'agriculture, elle indique être actuellement en cours de rédaction d'un mémoire sur la flore du Sud-Luberon.

Pour ce qui est de l'axe autour de la maladie d'Alzheimer, Aline Morichaud souhaite faire partie du groupe de travail et indique qu'elle connaît le président de France-Alzheimer 05 qui sera très certainement favorable pour fournir son expertise et ses conseils au groupe constitué.

André Rousset rappelle que de nombreuses structures se sont déclarées intéressées par le site et notamment l'association « La Bourguette » qu'il a rencontrée par deux fois. Il nous indique aussi que

des projets pourraient être construits autour de personnes souffrant du syndrome d'asperger à qui il pourrait être offert des activités innovantes sur le site.

Alain Sage rappelle qu'une des priorités du territoire est l'emploi et qu'il faut sans doute imaginer ces projets autour de cet objectif. Il lui est répondu que les initiatives proposées sont génératrices d'emploi et qu'il est sans doute opportun de ne pas privatiser le site, ce qui aurait pour effet d'en déposséder entièrement les laurisiens et les autres citoyens du territoire pour qui le site pourrait également devenir un endroit de promenade et de rapprochement avec la nature.

Régine Mesplès, tout en indiquant être intéressée par le groupe de travail sur les risques, réitère son souhait d'en savoir plus sur les cessions, ceci pouvant à terme permettre de contacter les chambres de commerce en vue d'une étude sur le potentiel économique du site. Elle signale en plus, concernant les risques, qu'il faudrait avoir un réel contact avec le SDIS, le travail actuel du groupe de travail ne se fondant que sur des hypothèses ne permettant d'avancer que partiellement sur ce sujet.

André Taïeb-Lutton, lui aussi intéressé, tout comme Alain Sage, par le groupe sur les risques nous indique que, si chacun des projets est intéressant et vaut étude, il est important de proposer un projet global, un fil rouge pour lier entre elles les activités potentielles en en faisant une initiative globale propre à intéresser les institutionnels publics et privés.

Il est donc convenu des groupes suivants (ne sont cités que les présents sans présumer de l'intérêt d'autres personnes qui pourraient venir s'y joindre):

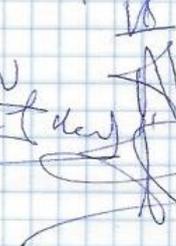
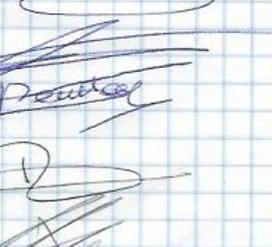
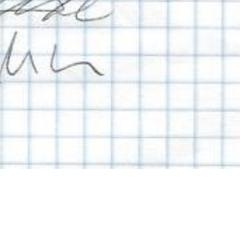
- Les risques (pilotage Eric Fontanarava):
Jean-Claude Marchal, Régine Mesplès, Alain Sage, André Taïeb-Lutton.
- L'activité autour de l'agriculture (pilotage Jean Cornillon)
Véronique Duchanaud
- Le village Alzheimer (pilotage Florence Heitlzer)
Aline Morichaud
- L'activité autour du grand âge (pilotage Monique Roustan)

Après que chacun ait signé la liste d'émargement, à 19h30, André Rousset remercie les participants et Eric Fontanarava lève la séance.

Annexe 1

Liste d'émargement

Réunion du 17 Février 2022
Commission Extra-municipale
de l'Aspe fraîche.

<u>Nom des présents</u>	<u>Signature</u>
MARTEL Jean Claude	
MESPIES Bernice	
Maurin Murielle	
POISSONNET Alexis	
Véronique Zuchalaud	
André TAIEB LUTTON	
Florence Heitzler	
Alain Sogor	
Cornillon Jean	
ROUSTAN Dorique	
LOLOTBO Dominique	
ROUSSET André	
FONTANAADA Eric	

Annexe 2

L'agriculture sur le site de Roquefraiche (Jean Cornillon).

Projet d'un centre agricole innovant sur le site de l'ancien sanatorium de Roquefraîche.

La spécificité de la commune de Lauris est de se trouver au centre d'un territoire dont la vivacité agricole demeure pleine de ressources. Sur Lauris, les terres cultivables occupent 601 ha, soit 27 % de la commune ; si de nombreuses terres sont laissées à l'abandon, par vieillissement et espoir de meilleurs profits¹, de jeunes agriculteurs viennent apporter à la région un nouveau souffle rempli d'avenir. Maraîchage et viticulture ont trouvé ici de quoi se réimplanter, et la multiplication d'exploitations de toutes tailles laissent augurer que l'avenir n'est pas au seul tourisme. Répétons-le : nous ne souhaitons pas que notre village devienne le dortoir de zones d'activité urbaines ni un refuge pour retraités.

De sa cantine scolaire, dont le respect d'une alimentation saine a été récemment reconnu par le premier prix des *Cantines Rebelles* au renouveau de Couleur Garance, du souci de la municipalité de rouvrir le grand jardin, aux succès des jardins partagés, des terrasses du Château jusqu'au grand projet autour de l'ancienne usine d'embouteillage, l'avenir du village est semble-t-il de prolonger en le renouvelant son passé agricole et sylvestre. Si on n'y vit plus de l'asperge, le jardin de plantes tinctoriales, hérité du XVIIIe siècle, plus de 300 plantes exogènes, fait encore - malgré sa redoutable fermeture - rayonner le nom de Lauris dans le monde entier.

La fermeture du centre de Roquefraîche à des activités médicales est regrettable. Nous nous sommes opposés, jusque-là sans succès à la fermeture de l'EHPAD et du centre de pneumologie. Toutefois, si notre vœu de voir conserver sur le village ce type d'activités devait devenir caduc, il nous semble qu'une partie du site devrait pouvoir revenir à des activités de type agricole, en explorant quatre directions :

1. La formation
2. L'implantation d'un centre du Vivant
3. La création d'une ferme pédagogique.
4. La sécurité et la diversification.

1. La formation.

Nous avons déjà exposé les raisons qui nous poussent à penser que le Luberon-sud est déficitaire en offre de formation agricole. Que la région Paca ou tout autre investisseur puisse combler ce manque est un souhait que nous renouvelons et nous engageons la puissance publique à mener une enquête publique chiffrée quant à l'opportunité en termes de recrutement, de besoin et de retombées de l'implantation à Lauris d'une structure de formation dont nous laissons l'enquête déterminer si elle doit être de type lycée ou maison familiale.

2. Le centre du Vivant.

Initialement promu par une trentaine d'organisations, de partenaires, collectifs citoyens, paysans et élus, l'association VIVANT ! fait résonner leur volonté commune de rendre accessible une alimentation locale et durable. Donner un lieu à cette volonté, dans lequel pourraient s'organiser régulièrement toutes les manifestations en lien avec l'agriculture locale et durable ; qu'il s'agisse de conférences ou de rencontres, ou de mouvements plus festifs, pourrait donner un sens nouveau à l'orientation agricole du village et vivifier les formations précitées.

¹ Espoir à relativiser : Entre 2006 et 2014, seulement 1,29 ha de territoires agricoles ont été artificialisés.

3. La commune ferme.

La création d'une ferme pédagogique qui soit un lieu de formation et de partage est un des objectifs que s'est fixé le maquis, association d'éducation populaire, qui s'est implantée sur Lauris depuis six ans et qui est devenue un partenaire incontournable sur notre territoire sur les questions d'alimentation et d'agriculture locale. Cette marmite d'initiatives a réuni par crowd-funding près de 15000 euros pour monter un projet sur deux hectares et offrir aux Laurisiens une ferme de type participatif dans le but de réduire la précarité alimentaire et de favoriser l'accès à une alimentation de qualité ; une ferme de fruits et légumes bio construite par les participants, via des ateliers hebdomadaires et des chantiers collectifs afin de distribuer ces produits et ceux des agriculteurs solidaires. Et même d'animer des ateliers cuisine pour faire le lien du champ à l'assiette.

Sans entendre copier ni rivaliser avec cette initiative, la municipalité ne peut demeurer indifférente à ce projet et la rénovation d'une partie du site de Roquefraîche dans une optique agricole ne peut se faire sans tenir compte de l'existence d'une telle ferme commune sur notre village. Nous proposons donc d'explorer en liaison avec ses initiateurs et tous ceux qui se trouvent intéressés par un tel projet l'ouverture d'une exploitation ouverte à tous, un prolongement qui s'appuyant sur l'expérience des jardins partagés et du projet de commune ferme offre avec le centre du vivant et un centre de formation plus classique de quoi investir pleinement l'avenir agricole et sylvestre du village.

4. Dans le cadre plus général d'une réflexion sur le site, son autonomie et les risques afférents, nous souhaiterions également pouvoir réfléchir à

- L'utilisation des mêmes bâtiments l'été pour des activités ludiques, de centre aéré.
- La présence d'une formation parallèle à la forêt et à ses dangers, sa préservation et les risques encourus, éventuellement par une formation destinée à la sécurité civile.
- L'implantation sur la partie la plus ensoleillée du site de capteurs solaires en vue d'assurer, d'encadrer et de développement des énergies alternatives, pourvu que ce soit en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols.

Finalisation :

Plusieurs bâtiments et terrains au sud de l'actuelle maison de retraite devraient pouvoir être réservés dans cette optique :

- Des terrains cultivables pour une superficie de 10 hectares à partager de façon équilibrer entre les quatre pôles cités ;
- Cinq bâtiments occupant une superficie totale de 1000 mètres carrés correspondant aux formations et aux bâtiments de gestion et de réunions,
- Deux bâtiments d'une superficie de 2000 mètres carrés correspondant aux besoins en logement des élèves et des personnes des établissements.

Le coût de l'investissement et la rénovation de ces locaux, de l'aménagement du site dans une telle perspective est une question dont nous n'avons pas la maîtrise, mais qui ne peut se résoudre sans apport de capitaux extérieurs à la commune. La création d'une fondation associant fonds publics et privés, levées de fonds participatifs et mécénat serait sans doute une piste à explorer, du moins si elle n'obère pas la possibilité que les Laurisiens conservent aujourd'hui de pouvoir se promener librement sur ce territoire.